



Foufflin-Ricametz

Bulletin d'information n° 6 - Septembre 2016

Bonjour à tous,

Je suis très content de pouvoir tous vous inviter à **l'inauguration de la Salle des Fêtes « Des Trois Coquillages » le samedi 8 octobre à 11h**, et ceci pour deux raisons essentielles.

La première, la réalisation est belle ... l'ensemble est très agréable aussi bien à l'intérieur que dans les 1200 m² aménagés ... mais la raison essentielle, c'est surtout l'aboutissement de toute une équipe qui s'est mise en route en 2014 ... je vous livre la première phrase écrite sur un résumé de notre première rencontre du 31 janvier 2014 (avant les élections de mars 2014) :

« C'est parti pour le village ... un objectif clair qui ressort de chacun ... créer les moyens pour que les personnes du village puissent mieux se rencontrer, mieux se connaître ... et pourquoi pas faire des choses ensemble ».

L'inauguration est un moment fort pour se souvenir de nos objectifs, de montrer qu'ils ont été atteints ... et pouvoir en fixer de nouveaux.

Qu'il est agréable de savoir que notre salle permet à nos familles de se rencontrer, rien que dans le mois qui arrive, c'est un anniversaire pour Jessica, 50 ans de mariage pour Claude et Marie-Christine, un pot de retraite pour Eric et une soirée entre amis ou en famille pour Mikaël ... sans compter l'arrivée d'un relais pédestre de 42,2 km le soir de l'inauguration vers 18h15 à Foufflin (information en Mairie).

Qu'il est agréable aussi d'avoir réalisé ensemble un certain nombre de chantier : démontage, clôture, terrasse en partie, poutre pour le parking, pelouse, panneaux pour l'amélioration du son ... et j'en passe.

Cette salle, c'est l'affaire de tous, c'est un bien qu'il faudra respecter, entretenir, voir améliorer ... ensemble.

Vous êtes donc tous les bienvenus à l'inauguration le 8 octobre à 11h pour fêter l'évènement ensemble.

Vous connaissez tous mon penchant pour les chiffres et leurs analyses ... en plus de l'invitation je vous joins quelques graphiques qui vous feront mieux comprendre l'investissement réalisé dans le temps ... soit, avec l'achat du terrain et les frais engagés par l'équipe précédente, et aussi avec les aménagements extérieurs décidés début 2016 ... soit au total un montant de 500 000€.

Vous trouverez également les tarifs 2016 appliqués à la salle par le conseil municipal en collaboration avec l'équipe du Comité.

Quelques nouvelles en vrac :

- ✓ Les Pigeons ... quand on lève les yeux vers le haut de l'église, tout semble un peu plus calme ... merci à Remy et Roland pour leur efficacité depuis plus d'un an ...



- ✓ Et les cailloux au cimetière ... à force de demandes, on a fini par l'entendre ! 7 tonnes de petits cailloux (comme sur le parking de la salle) sont arrivés à Foufflin (30€ la tonne) ... il ne reste plus qu'à organiser une journée entre bénévoles accompagnés d'outils adéquats ... en octobre ...
- ✓ Avez-vous jeté un œil à notre monument aux morts ? Merci à Claude et Bertrand pour leur travail.
- ✓ Et la lagune avec le Chemin du bas vers Ternas ... l'entreprise Duffroy représenté par Patrick a fait du beau travail ...
 - les trois bassins sont nettoyés et rendus plus fonctionnels.
 - Un grand trou nouvellement créé proche du 2^{ème} bassin fut rebouché avec une quinzaine de remorques faites en nettoyant le chemin du bas vers Ternas.

- Et en plus Patrick a nettoyé le chemin vers le Bois jusqu'à la pâture de Dorothée



Merci à Patrick ... et Bertrand qui s'est joint à nous une journée avec tracteur et remorque.

- ✓ Le repas des Aînés ... il devrait se faire à la salle Des Trois Coquillages ... le 20 novembre semble être une bonne date ... il n'a plus qu'à trouver un traiteur !!
- ✓ N'oublions pas le 11 novembre ... un vendredi ... rendez-vous aux monuments aux morts pour un recueillement et un petit discours ... puis Yves nous offrira un apéritif dans la salle.
- ✓ Petit message de notre Comité des Fêtes ... l'idée d'une Bourse aux Jouets cet automne est de plus en plus d'actualité ... la salle leur est grande ouverte s'il en avait besoin.
- ✓ La date de la Fête des enfants dans la 2^{ème} quinzaine de décembre n'est pas encore fixée, le 11 ou le 18 décembre ... chants, cadeaux, décorations ... laissons passer l'inauguration pour organiser et penser cette grande fête des enfants et des grands.

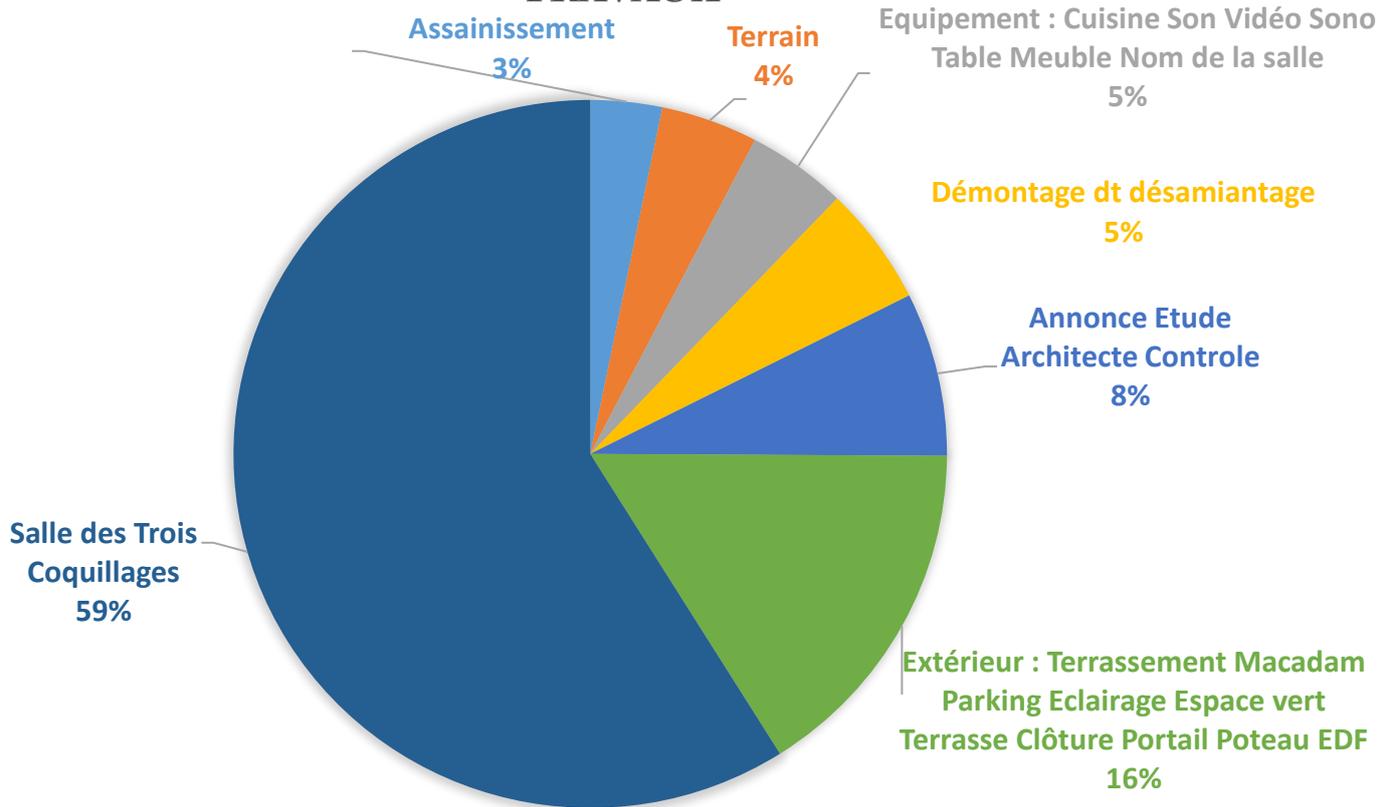
Je finirai ce petit mot, pour vous dire que les transferts de compétence vont bon train, et la nouvelle Communauté de Commune sera effective à partir du 1^{er} janvier, soit un doublement de sa population avec Frévent, Auxi et Pernes ... quel sera le prochain épisode et à quelle vitesse !!!

Pour l'équipe de Foufflin-Ricametz,
Bonne semaine à tous et à bientôt

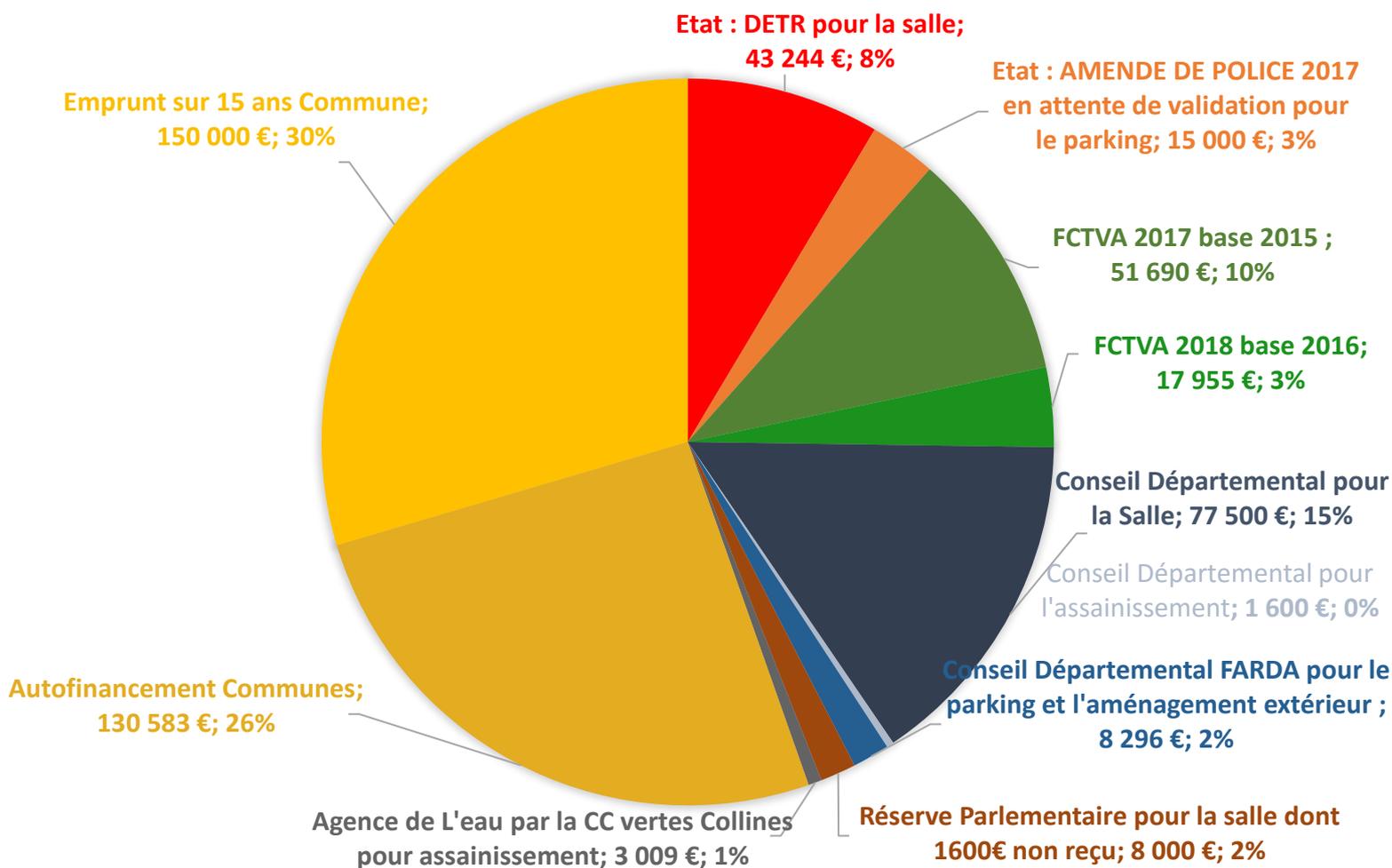
Philippe de Plasse

La Salle en graphique

LA SALLE DES TROIS COQUILLAGES PAR CATÉGORIES DE TRAVAUX



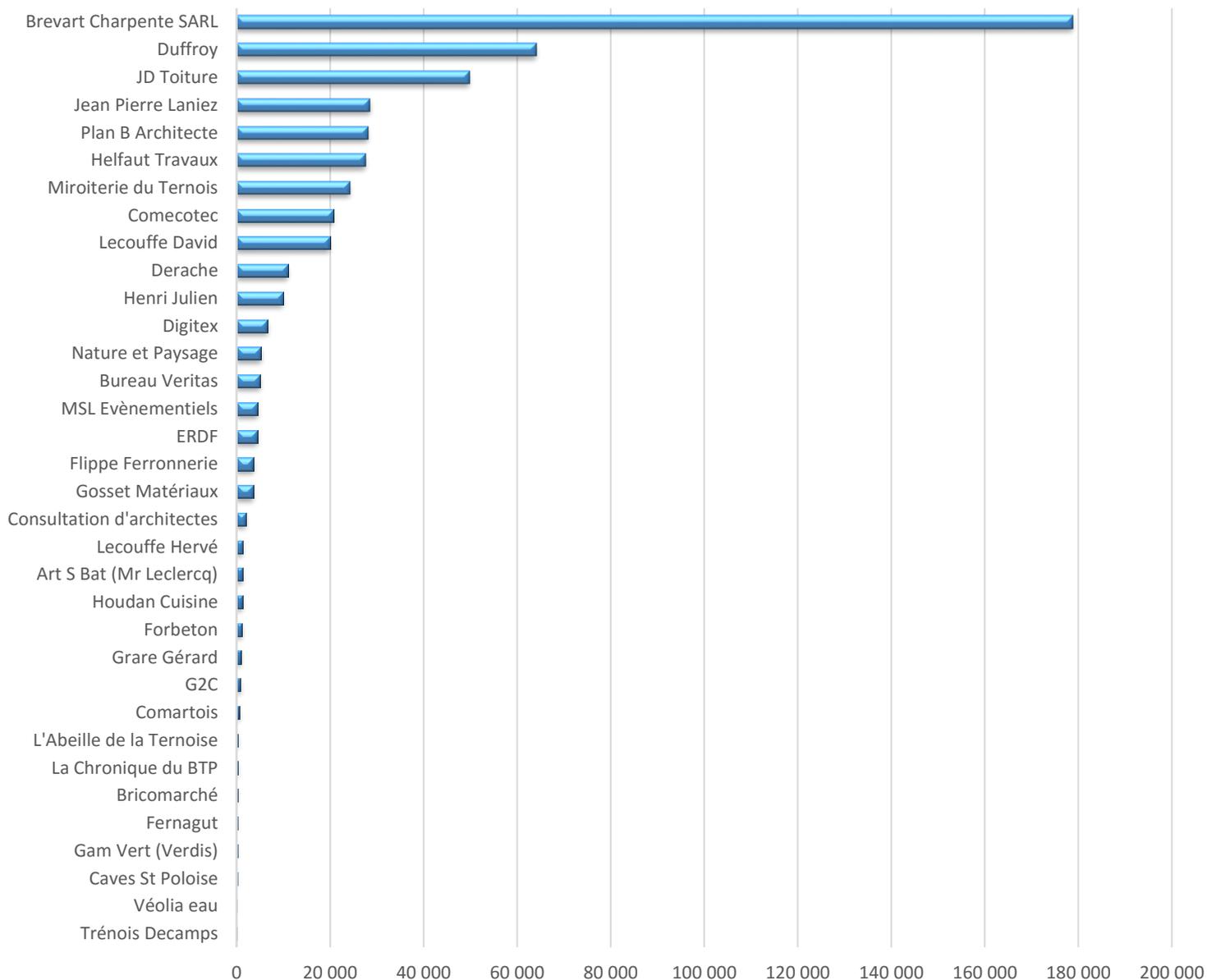
FINANCEMENT DE LA SALLE DES TROIS COQUILLAGES



LA SALLE DES TROIS COQUILLAGES DANS LE TEMPS



LA SALLE DES TROIS COQUILLAGES PAR ENTREPRISES





TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE

Par délibération en date du 7 avril 2016, le conseil municipal a fixé les tarifs de location de la salle comme tels :

Location de la salle :

- Personnes du village : 90 €
- Personnes extérieures au village : 150 €
- Enterrement (Personnes du village) : gratuit
- Enterrement (Personnes extérieures au village) : 50 €
- Associations du village : gratuit
- Associations extérieures au village : 30 €

Précision au sujet de la location aux associations extérieures au village : Ce forfait de 30 € peut être adapté selon les cas qui feront l'objet de délibérations particulières. Ce tarif de 30 € concerne uniquement l'organisation de réunions et n'inclut pas la possibilité de louer la salle pour organiser des repas.

Pour toutes les locations :

- L'utilisation de la cuisine est gratuite.
- La consommation électrique sera facturée au prix de 0.18 €/KWh sur relevé.
- L'utilisation de la vaisselle sera facturée 25 €. Cette somme sera versée directement au Comité des Fêtes de Foufflin-Ricametz et ne transitera pas par les comptes communaux.
- La location du matériel de sonorisation et de vidéoprojection sera facturée 50 €. Le matériel de sonorisation pourra être loué seul pour la somme de 25 €.
- Si la salle n'est pas rendue propre un forfait nettoyage de 50 € sera appliqué.
- Le montant de la caution pour chaque location est fixé à 300 €. Ce chèque de caution sera rendu au locataire après état des lieux et paiement.

Arrhes :

- Personnes du village : 50 €
- Personnes extérieures au village : 100 €

Cette somme ne sera restituée qu'en cas d'annulation pour cas de force majeure ou d'annulation au moins un mois avant la date de location.

Qui contacter ?

M. Philippe de PLASSE au 07.86.77.19.10

Ou

La mairie aux heures d'ouverture (lundi : 9h-12h30 et jeudi : 14h-18h) au 03.21.47.19.57

Confirmation d'une réservation

La réservation sera considérée comme validée lorsque le locataire aura payé les arrhes et la caution et remis une attestation d'assurance « Responsabilité civile » en mairie.